



# CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

Réf. : SC/GV/NM/19-09-2011

ORANGE France SA  
Orange Village – Bât. B  
1 avenue Nelson Mandela  
94745 Arcueil Cedex

A l'attention de **Madame Delphine ERNOTTE**  
Directrice Exécutive Orange France

Paris, le 19 septembre 2011

**Objet : Compensation des mobilités forcées sur Montélimar**

Madame,

Le 27 juin dernier, nos représentants locaux ont alerté la Direction Orange Sud-Est (DOSE) sur la nécessité de compenser les mobilités imposées aux personnels du back-office (administration des ventes) de l'AVSCRM de Montélimar, suite aux réorganisations de 2007 et 2008.

Le sentiment d'injustice persiste pour ces personnels, notamment en raison de l'absence de compensation de ces mobilités, compensations que l'entreprise a pourtant su attribuer à d'autres équipes dans des contextes similaires (voir l'exemple de Toulon en document joint). Les personnels quant à eux continuent de faire face aux changements non souhaités qui impactent leur vie professionnelle au quotidien.

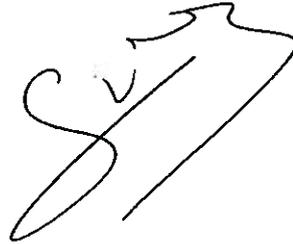
La CFE-CGC/UNSA a demandé à rencontrer les représentants de la Direction afin que des solutions puissent être trouvées. Notre courrier et nos relances, dont celle du 5 septembre dernier en élément joint, sont malheureusement restés sans réponse, et nous sommes très étonnés de ce silence persistant.

En ce premier anniversaire du nouveau contrat social, cette équipe a le sentiment que son préjudice n'a pas été reconnu, et qu'elle est « laissée pour compte ».

.../...

Nous vous remercions donc de faire le nécessaire pour que cette rencontre avec les représentants de la Direction ait lieu dans les meilleurs délais, et qu'elle permette de déboucher sur des compensations significatives pour ces personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Crozier', written in a cursive style.

Sébastien CROZIER  
Président

Copie :  
Patrick FIGUERES DO SE  
Philippe DAUMAS DO SE  
Catherine TISSIER DO SE  
Inspection du travail

PJ : nos correspondances



## CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand  
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Réf. : 2011/SE/GV/ 2706/01

France Télécom DOSE  
21, rue Colbert  
13001 Marseille

Attention Monsieur Patrick FIGUERES  
Directeur Orange Sud Est

Monsieur Philippe DAUMAS  
DRH Orange Sud-Est

Marseille, le 27 juin 2011.

Objet : Requête collective suite à mobilité forcée

Messieurs,

Nous tenions à vous alerter sur le malaise existant sur le bassin d'emploi de Montélimar, suite « aux projets de transformation » survenus en 2007 et 2008, impactant l'ensemble personnel du back office (Administration des Ventes) de l'AVSCRM.

Les effets de cette réorganisation ont laissé des traces indélébiles sur le moral du personnel du à un fort sentiment d'injustice, nous constatons :

- une rancœur forte de l'ensemble du personnel qui a du subir un management inquisiteur, avec notamment des répétitions de menaces de sanctions
- des risques psychosociaux qui perdurent suite à la rugueur des pressions morales qui ont été exercées
- une inéquité de traitement par rapport aux « mobilités forcées » qui ont eu lieu au sein de cette période tumultueuse (voir pièce jointe)
- nous tenions à vous préciser que ce personnel a changé de site et de métier sans aucune indemnité. Aussi une prime d'incitation à la mobilité égale à 3 mois de SGB serait la bienvenue pour atténuer les préjudices

Nous vous demandons qu'une solution juste et un accord équitable soient trouvés avec l'ensemble du personnel concerné et ce dans les meilleurs délais, afin d'effacer cette injustice flagrante.

Aux yeux de la CFE-CGC/UNSA, l'absence de solution et de réponse rapide de votre part, serait préjudiciable au dialogue social pourtant si nécessaire pour emporter l'adhésion du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Ghislain VILLET  
Délégué Syndical DOSE  
CFE-CGC/UNSA DTSE  
mobile + 33 (0)6 85 82 88 60  
[ghislain.villet@orange-ftgroup.com](mailto:ghislain.villet@orange-ftgroup.com)

Copie : Delphine ERNOTTE  
Inspection du Travail

Poste de départ	Poste d'arrivée	Accompagnement
avec PW	avec PW	Garantie du maintien à minima d'une PW équivalente à la moyenne des 12 derniers mois (mini 200 €) pendant 6 mois
avec PW	sans PW	Prime correspondant à 6 mois de PW moyenne (mini 250 €)

Pour les cadres Dbis qui bénéficient de la PVM, les dispositions du précédent alinéa s'appliqueront.

#### Prime de Mobilité

De Vers	1014	1016	UAT	Proactif TPE Sédentaire	Proactif TPE Nomade	Réclamations	Boutiques	SCOT	CCOR
1014		1 mois	1 mois	1 mois	1 mois		1 mois		
CCPRO	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois			1 mois		1 mois
VRCS	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois			1 mois		1 mois
ARTE	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	1200 €	2 mois		
1016			1 mois	1 mois	1 mois		1 mois		1 mois
Récla R et P			2 mois	2 mois	2 mois	1200 €	2 mois	1200 €	2 mois
Métiers transverses Toulon	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	1200 €	2 mois	1200 €	2 mois
Ascom	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	1200 €	2 mois	1200 €	2 mois
markP	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	1200 €	2 mois	1200 €	2 mois

En complément la prime exceptionnelle de 1200 euros concernera les ascoms 1016 vers le métier ascom TPE et les ascoms CCpro vers les métiers ascoms TPE et ASP.

Effet rétroactif de ces mesures aux départs effectués depuis le premier juin pour le service des Récla R et P.

#### Horaires et temps de trajet

En cas de changement d'horaire un délai de prévenance suffisant sera appliqué de façon à permettre au salarié d'organiser sa vie personnelle en conséquence, *(inchangé)*

Dans la mesure du possible les temps partiels et les temps convenus seront maintenus au moins jusqu'au 30 juin 2009. *(obtenu en négociation)*

La convergence vers les horaires cible proposés, notamment ceux du 1016 Marseille, sera à effectuer d'ici l'été 2009. Une période de transition sera assurée au plus près des horaires actuels sur les nouvelles plages horaires, *(obtenu en négociation)*

La situation des salariés en situation de handicap sera particulièrement prise en compte, *(obtenu en négociation)*

En cas d'aggravation des conditions de trajets, la note DRHG 46 sera appliquée (détermination à partir du déclaratif du salarié et de la position de l'entreprise), *(c'est l'application stricte de la DG46)*

L'impact éventuel de frais de garde supplémentaires sera étudié dans ce cadre pour une prise en compte du différentiel jusqu'au 30 Août 2009. *(obtenu en négociation)*

Les frais de remise en état du véhicule ou d'achat seront pris en compte dans la limite de 2000 € TTC (facture datée de 6 mois maximum après la date début de mise en œuvre) et seront versés sous forme de prime de 2000 euros brut, *(c'est l'application stricte de la DG46)*

Les mesures ci-dessous concernent les conseillers, les managers et les soutiens et s'appliqueront également aux personnes éloignées temporairement de leur service (Maternité, COM)

Le paiement des différentes primes s'effectuera lors des changements effectifs de métier et pourra à la demande des salariés être échelonné en 2 fois.

#### Conditions de travail

la DTSE a rejeté toutes nos propositions d'amélioration concrète des conditions de travail des téléconseillers

**MERI Nicole RHF/RSF**

---

**De:** VILLET Ghislain AERM  
**Envoyé:** lundi 5 septembre 2011 12:14  
**À:** ERNOTTE Delphine OF; LE FUR Anne OF/RHF; PETIT Christine OF/RHF  
**Cc:** FIGUERES Patrick DO/DOSE; DAUMAS Philippe DO/DOSE; TISSIER Catherine DO/DOSE; GERMANI Hélène DO/DOSE; VENON Sandrine AVSCRM; GIRARDIN Rémy UI MARS; DUCA Marc DO/DOSE; SPINOSA Jean Rene AVSCRM, LEBAT-TOKOL Joëlle SCE; CROZIER Sébastien SCE; 'pierre.morville@yahoo.fr'; 'dd-26.inspection-section05@direccte.gouv.fr'  
**Objet:** RE: Répercussions "mobilités forcées"

Mesdames,

N'étant sans aucune nouvelle suite à ce message, et devant les risques psychosociaux persistants des personnels concernés, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement.

Connaissant l'attention que vous portez à la qualité du dialogue social, je souhaiterais que la DO Sud Est nous entende au plus vite à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, mesdames, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Ghislain VILLET  
Délégué Syndical  
CFE-CGC / UNSA DTSE  
DS, DP et RSCHSCT AERM

mobile + 33 (0)6 85 82 88 60  
[ghislain.villet@orange-ftgroup.com](mailto:ghislain.villet@orange-ftgroup.com)



---

**De :** VILLET Ghislain AERM  
**Envoyé :** lundi 27 juin 2011 14:16  
**À :** FIGUERES Patrick DO/DOSE; DAUMAS Philippe DO/DOSE  
**Cc :** ERNOTTE Delphine OF; TISSIER Catherine DO/DOSE; GERMANI Hélène DO/DOSE; VENON Sandrine AVSCRM; GIRARDIN Rémy UI MARS; DUCA Marc DO/DOSE; SPINOSA Jean Rene AVSCRM; LEBAT-TOKOL Joëlle SCE; CROZIER Sébastien SCE; pierre.morville@yahoo.fr; dd-26.inspection-section05@dieccte.gouv.fr  
**Objet :** Répercussions "mobilités forcées"  
**Importance :** Haute



## CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand  
75015 Paris  
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57  
E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Réf : 2011/SE/GV/ 2706/01

France Télécom DOSE  
21, rue Colbert  
13001 Marseille

Attention Monsieur Patrick FIGUERES  
Directeur Orange Sud Est

Monsieur Philippe DAUMAS  
DRH Orange Sud-Est

Marseille, le 27 juin 2011.

Objet : Requête collective suite à mobilité forcée

Messieurs,

Nous tenions à vous alerter sur le malaise existant sur le bassin d'emploi de Montélimar, suite « aux projets de transformation » survenus en 2007 et 2008, impactant l'ensemble personnel du back office (Administration des Ventes) de l'AVSCRM.

Les effets de cette réorganisation ont laissé des traces indélébiles sur le moral du personnel du à un fort sentiment d'injustice, nous constatons :

- une rancœur forte de l'ensemble du personnel qui a du subir un management inquisiteur, avec notamment des réitérations de menaces de sanctions
- des risques psychosociaux qui perdurent suite à la rugueur des pressions morales qui ont été exercées
- une inéquité de traitement par rapport aux « mobilités forcées » qui ont eu lieu au sein de cette période tumultueuse (voir pièce jointe)
- nous tenions à vous préciser que ce personnel a changé de site et de métier sans aucune indemnité. Aussi une prime d'incitation à la mobilité égale à 3 mois de SGB serait la bienvenue pour atténuer les préjudices

Nous vous demandons qu'une solution juste et un accord équitable soient trouvés avec l'ensemble du personnel concerné et ce dans les meilleurs délais, afin d'effacer cette injustice flagrante.

Aux yeux de la CFE-CGC/UNSA, l'absence de solution et de réponse rapide de votre part, serait préjudiciable au dialogue social pourtant si nécessaire pour emporter l'adhésion du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Ghislain VILLET  
Délégué Syndical DOSE  
CFE-CGC/UNSA DTSE  
mobile + 33 (0)6 85 82 88 60  
[ghislain.villet@orange-ftgroup.com](mailto:ghislain.villet@orange-ftgroup.com)

Copie : Delphine ERNOTTE  
Inspection du Travail